

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2) : 9 avril 2003

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation

CODE DE L'U.F. (3) 625001 U2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 601
--	---

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :
 - (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 - du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 - (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)
- 8. Programme des cours : Repris en annexe n° 4..... de 2 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	625001 U 21 S 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Recherches en graphisme	CT	B	16
Recherches en illustration	CT	B	16
Atelier de graphisme	CT	S	48
Atelier d'illustration	CT	S	48
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	32
		Total des périodes	160

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 MAI 2003

Date :

Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux différents concepts et techniques du graphisme et de l'illustration tant sur le plan d'une approche théorique que sur le plan de l'expérimentation technique ;
- de développer son imagination, sa créativité et sa recherche esthétique des moyens de communication par le texte et l'image ;
- de réaliser des travaux simples de communication visuelle intégrant et coordonnant adéquatement textes et images.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- construire des réponses d'un niveau de langue courante à des questions globales sur le contenu de messages de types variés ;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication ;
- écrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée ;
- résumer un livre ou un article de presse ;
- adapter le niveau de langue choisi (à l'oral et/ou à l'écrit) à une situation de communication.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur

Certificat d'enseignement secondaire supérieur du 2^e degré

Cours techniques secondaire inférieur

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable en :

Recherches en graphisme

- d'analyser le concept, le message, le visuel, le slogan, la typographie, ... de divers messages publicitaires et documents graphiques ;
- d'approcher différentes stratégies de la publicité ;
- d'identifier et définir les notions de base utilisées pour la composition typographique (étude des familles de caractères) et graphique (étude de la mise en évidence des éléments graphiques) de documents visant la communication ;
- d'identifier les grands courants et les tendances actuelles dans la profession.

Recherches en illustration

- de définir les principes fondamentaux de la couleur ainsi que les éléments et signes de l'image constituant la base du vocabulaire à utiliser pour se faire comprendre ;
- d'analyser, sur des spécimens d'illustration de valeur, le style, l'expression, la qualité du dessin, la mise en page, la technique utilisée ;
- d'identifier les grands courants et les tendances actuelles dans la profession.

Atelier de graphisme

- de composer un texte en utilisant une ou plusieurs polices de caractère de façon pertinente ;
- de créer un visuel simple sur base d'un sujet donné en utilisant au moins l'une des techniques suivantes :
 - encres et plumes,
 - lavis,
 - marqueurs,
 - crayons,
 - gouaches,
 - acrylique,
 - photomontage,
 - procédé sérigraphique ;
- de choisir correctement le support papier en fonction de la technique envisagée ;

Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation

- d'utiliser la typographie appropriée au message en relation avec l'image ainsi qu'utiliser la typographie comme image ;
- d'intégrer texte et image dans une mise en page et un concept corrects.

Atelier d'illustration

- de réaliser des images narratives uniques, lisibles, signifiantes par leur composition, leur cadrage et leur mise en scène ;
- de dessiner des personnages, des décors, des actions en rapport avec un sujet donné à partir de textes imposés ;
- d'utiliser, à partir des principes fondamentaux de la couleur, différentes techniques telles que :
 - aquarelle ou écoline,
 - encre de Chine,
 - gouache,
 - acrylique ;
 - crayons de couleurs,
 - pastels,
 - collage ;
- de choisir correctement le support papier en fonction de la technique envisagée.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de traduire un message de communication dans une image illustrative et une image graphique ;
- de justifier le choix de la mise en page, des polices, de la technique graphique et de la technique illustrative utilisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité de la réalisation graphique et illustrative ;
- l'esthétique et la lisibilité de la mise en page.

Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.